



LISTE DE CONTRÔLE GENRE ET DÉVELOPPEMENT¹

La liste suivante recense les principaux points à prendre en compte pour la conception de projets et programmes sensibles à la question du genre dans les zones et communautés affectées par les mines.

Analyse des différences de genre

- Toutes les données sont systématiquement récoltées et analysées de manière dissociée par sexe et par âge.
- Les informations qui sont récoltées auprès des femmes, des filles, des garçons et des hommes concernent:
 - les différents besoins, compétences, vulnérabilités et responsabilités des femmes et des hommes
 - la répartition du travail selon les sexes, tant dans le secteur formel qu'informel, les responsabilités et les stratégies alternatives au sein des familles
 - les inégalités dans l'accès et le contrôle des ressources (par exemple la terre)
 - les taux d'accident
 - les obstacles auxquels les femmes, les filles, les garçons et les hommes sont confronté(e)s pour accéder à des activités rémunérées (la prise en charge des enfants ou les tâches ménagères par exemple)
- Une analyse des différences entre les sexes est intégrée dans les documents de planification et dans les rapports.
- Les femmes et les hommes sont formé(e)s et recruté(e)s pour mener des évaluations et des enquêtes.

Accès

- Les femmes et les adolescentes ont un accès égal à celui des hommes et des adolescents aux programmes nationaux et internationaux de subsistance.
- L'accès des femmes, des filles, des garçons et des hommes à ces programmes est régulièrement contrôlé lors d'inspections surprises, de dialogues avec les communautés, etc.
- Les femmes et les hommes ont un accès égal aux offres d'emploi de déminage.
- Il existe des stratégies pour promouvoir une participation équitable et efficace des femmes et des hommes dans la prise de décisions et pour faire face aux obstacles qui empêchent l'égal accès des femmes et des hommes (ce qui ne signifie pas forcément 50% de femmes et 50% d'hommes). Ces stratégies incluent les survivant(e)s et celles/ceux qui les prennent en charge.
- L'attention est portée sur qui a accès et contrôle les ressources (les terres, les forêts, les voies d'eau, les marchés, la technologie, le capital et les crédits, l'éducation et la formation).

Objectifs

- Les objectifs du projet font explicitement référence aux femmes, aux filles, aux garçons et aux hommes.

¹ GICHD (2008) Linking Mine Action to Development, Guidelines for Policy and Programme Development, page 116-119. Available at: http://www.gichd.org/fileadmin/pdf/ma_development/Guidelines/Guidelines-LMAD-NGOs-19Nov2008.pdf

- Les objectifs du projet reflètent et abordent expressément les besoins et priorités tant des femmes et des filles que des garçons et des hommes.

Activités

- Les activités organisées concernent les femmes comme les hommes et ne sont pas discriminatoires envers les unes ou les autres. Par exemple, les projets de construction qui traditionnellement ne visent que les hommes doivent être modifiés pour garantir l'accès aux femmes et aux hommes.
- Le recrutement se fait sur la base des qualifications et non pas sur des considérations de genre. Les offres d'emploi sont ouvertes aux femmes et aux hommes. Des politiques de ressources humaines sensibles à la question du genre sont développées.
- Les femmes, les filles, les garçons et les hommes tirent un égal profit des politiques de développement et des activités antimines.
- Des activités supplémentaires sont développées afin de rendre explicites les questions de genre, telles que des formations sur l'égalité femme/homme, des recherches additionnelles, etc.

Mise en oeuvre

- Les partenaires de la mise en oeuvre, par exemple les acteurs de la lutte contre les mines/REG, ont reçu des formations sur la prise en compte systématique de l'égalité entre les sexes, et/ou ont adopté une position centrale sur la question du genre, de sorte qu'une perspective "genre" puisse être maintenue durant la mise en oeuvre.
- Les partenaires de la mise en oeuvre, tels que les acteurs de la lutte contre les mines/REG, sont liés par le Code de Conduite.
- Des consultations prenant en compte la question de l'égalité entre les sexes sont introduites dans les activités.
- Les femmes et les hommes participent aux réunions/discussions consultatives en nombre égal et de manière régulière, notamment pour décider des priorités de la communauté dans l'élimination des mines/REG et de l'utilisation des terres dépolluées après restitution.
- Des modes de garde d'enfants sont mis en place pour permettre aux femmes et aux filles de participer aux programmes, formations et réunions.
- Formez et recrutez tant des formatrices que des formateurs d'EDM.
- Assurez-vous que l'EDM est accessible et aborde les femmes, les filles, les garçons et les hommes de manière appropriée.
- Assurez-vous que les réunions au sein des communautés sont tenues à des moments et à des endroits appropriés et accessibles aux femmes comme aux hommes. Faites en sorte que la participation des femmes soit effective en mettant en place si nécessaire des consultations séparées des hommes.
- Assurez-vous qu'il existe des locaux séparés pour les femmes et les hommes dans les services médicaux et lieux de formation.
- Assurez-vous que la répartition des activités de réintégration pour les survivant(e)s des mines/REG soit équitable entre les femmes et les hommes.
- Tant les femmes que les hommes participent à la mise en oeuvre.
- Mettez à disposition dans les lieux de travail des installations séparées (dortoirs, sanitaires) pour les femmes et les hommes.
- Il existe des stratégies pour surmonter les obstacles à la pleine et entière participation des femmes et des hommes.
- Les formations professionnelles et les programmes informels d'éducation visent les besoins spécifiques des adolescentes et des adolescents et leur apportent des compétences concrètes, y compris des compétences modernes.

- Les offres d'emploi, telles que celles en relation avec les acteurs de la lutte contre les mines/REG, sont adressées et accessibles tant aux femmes qu'aux hommes, et sont diffusées au travers de moyens de communication à la fois formels et informels.
- Les programmes tiennent compte des possibles effets négatifs issus de changements dans les relations de pouvoir entre femmes et hommes (par exemple l'augmentation de la violence conjugale en réaction aux responsabilités plus grandes données aux femmes, la réaction de la communauté face à l'embauche de femmes démineuses).
- Les lieux de travail sont surveillés et les cas de discrimination ou de violence fondée sur le genre sont sanctionnés.
- Les programmes concernant les moyens d'existence sont adaptés aux besoins spécifiques des divers segments de la population affectée (les femmes chef(fe)s de famille, les filles et les garçons, les femmes et les hommes déplacé(e)s internes, les jeunes filles et les jeunes hommes, les femmes et les hommes âgé(e)s, les survivant(e)s des mines/REG, les femmes et les hommes qui les prennent en charge, etc.)

Contrôle et évaluation

- Les objectifs sont établis de manière à garantir un niveau de parité suffisant dans les activités (par exemple établir des quotas pour la participation des femmes et des hommes).
- Il existe des indicateurs relatifs à la question du genre pour le suivi et l'évaluation. De tels indicateurs devraient mesurer les conséquences positives et négatives des activités sur les femmes et sur les hommes. Ils peuvent être quantitatifs ou qualitatifs.
- Les différents rôles et les relations entre les sexes dans une société donnée doivent être considérés comme un risque potentiel (des stéréotypes ou des barrières structurelles qui peuvent empêcher la pleine et entière participation de l'un ou l'autre sexe par exemple).
- Le possible impact négatif de l'intervention a été pris en compte (par exemple la possible augmentation des charges qui pèsent sur les femmes ou l'isolement social des hommes).
- Les données dissociées par sexe et par âge concernant l'impact et la couverture des programmes sont récoltées, analysées et régulièrement transmises.
- Les programmes relatifs aux moyens d'existence sont suivis dans le but d'améliorer l'autonomie et la satisfaction des bénéficiaires, tant pour les femmes que les hommes.
- Des plans d'action sont développés et mis en oeuvre pour faire face à de possibles lacunes ou inégalités.

Budget

- La question du genre est prise en compte dans les apports financiers afin de garantir que les femmes, les filles, les garçons et les hommes bénéficieront des interventions prévues.
- Le budget comporte une partie pour les activités spécifiques relatives à la promotion de l'égalité entre les sexes, telles que la nécessité de prévoir des formations de sensibilisation à la question du genre ou d'engager de manière temporaire des experts sur les questions d'égalité et d'équilibre entre les sexes.